

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE PARTHENAY-GÂTINE

SEANCE DU 2 JUILLET 2020 À 18H30

CCPG91a-2020

Président : M. PRIEUR Jean-Michel, **Président**

PERONNET Jany, BEAUCHAMP Claude, MARTIN Alexandre, BERGEON Patrice, CORNUAULT PARADIS Chantal, CLEMENT Guillaume, PROUST Magaly, ALLARD Emmanuel, BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, BACLE Jérôme, CAQUINEAU Bernard, ALBERT Philippe, CUBAUD Olivier - **Vice-présidents**

AYRAULT Bérengère, BARDET Jean-Luc, BONNEAU Bertrand, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHARTIER Mickaël, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Eric, CHIDA CORBINUS Cécile, DIEUMEGARD Claude, FERJOU Jean-Marie, FERJOUX Christian, FEUFEU David, GAILLARD Didier, GAMACHE Nicolas, GILBERT Véronique, GRENIoux Florence, GUERIN Jean-Claude, GUERINEAU Louis-Marie, HERAULT Ludovic, HERVE Karine, JOLIVOT Lucien, LARGEAU Sandrine, LE BRETON Hervé, LE ROUX Liliane, LHERMITTE Jean-François, MALVAUD Daniel, MARTINEAU Jean-Yann, MIMEAU Bernard, MORIN Christophe, PARNAUDEAU Thierry, PASQUIER Thierry, PELLETIER Pierre-Alexandre, PIET Marina, PILLOT Jean, REISS Véronique, RINSANT Martine, ROBIN Pascale, ROY Michel, ROY Olivier, SABIRON Véronique, THIBAUT Catherine, TREHOREL Jean-Luc, VIGNAULT Laure - **Conseillers**

Pouvoirs :

ARGENTON Xavier donne procuration à HERVE Karine
DE TALHOUET-ROY Hervé donne procuration à JOLIVOT Lucien

Absences excusées : RIVAULT Chantal

Secrétaires de séance : LE ROUX Liliane, REISS Véronique

**VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR
L'ANNEE 2020**

VU l'article 11 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, qui précise que "pour l'application, en 2020, de l'article 1639 A du code général des impôts, les dates du 15 avril et du 30 avril sont remplacées par celle du 3 juillet" ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 15 octobre 2014, instaurant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2015, en définissant deux zones de perception, sur lesquelles des taux différents sont appliqués et fixant la durée d'harmonisation des taux applicables dans les communes à une période de 5 ans (soit des taux harmonisés en 2020) ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2020 tels que détaillés dans le tableau ci-annexé :

Zone 1 : 11,61 %, (11,97 % en 2019),

Zone 2 : 10,03 %. (9,89 % en 2019).

Fait & Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le PRESIDENT ;

Publiée le 3 juillet 2020

Reçue en Préfecture des Deux-Sèvres le 3 juillet 2020

N° 079-200041333-20200702-CCPG91a-2020-DE



Jean-Michel PRIEUR